

Evènements Oratoire Egyptien : Chabbat 12 & 13 Avril 2019

Chers amis,

Voici les évènements de l'Oratoire Victoire-Egyptien du Chabbat **12 & 13 Avril 2019** où nous lirons la **paracha METSORA**.

Ce chabbat est nommé **Chabbat Hagadol (Le Grand Chabbat)** car c'est le dernier *Chabbat* avant la fête de Pessah' qui marque la délivrance du peuple d'Israël de l'esclavage en Egypte. Ce *chabbat* nous invite à nous préparer à célébrer la fête de **Pessah'**, fête de la libération du peuple juif.

1 - Résumé paracha METSORA : (Lévitique 14,1 à 15,33) - (Synthèse de plusieurs sources (*))

Dans la **paracha Metsora**, nous poursuivons les règles de purification de la « *tsaraat* » (lèpre) et prenons connaissance des symptômes et des lois de la « *tsaraat des maisons* » (pigmentation des pierres de rouge ou vert). La **paracha** se termine avec le processus de purification de l'homme suite aux impuretés rituelles et des lois concernant la femme en période menstruelle.

La **paracha Metsora** (lèpreux) traite du rituel de purification que devait suivre la personne touchée par cette lèpre. Une personne atteinte de cette « **Tsaraat** » (lèpre) devait demeurer hors du camp jusqu'à sa guérison. Le **Cohen** devait suivre un rituel particulier pour purifier le lèpreux guéri et ensuite, la personne guérie devait suivre un processus de purification avant de pouvoir réintégrer le camp. Nos Sages nous enseignent que cette plaie touchait celui ou celle qui s'était rendu coupable de calomnie "**Lachone Hara**". Elle avait donc pour effet d'isoler celui qui faisait du mal par la parole.

La **paracha** nous explique ensuite que les maisons peuvent également être touchées par la *tsaraat*. Ce phénomène apparaît si des pierres d'une maison se décolorent et deviennent pigmentées de rouge ou de vert. Un **Cohen** est convoqué pour analyser le phénomène. Si la décoloration semble relever de la *tsaraat*, le **Cohen** met la maison en quarantaine pendant trois semaines. Après cela, le **Cohen** inspecte à nouveau la situation. En fonction de l'étendue de la décoloration, soit il déclare la maison pure, soit les pierres spécifiques sont retirées de la maison pour qu'elle redevienne pure. Dans les cas les plus extrêmes, la maison est démolie. La **paracha** nous décrit ensuite le processus de purification pour une telle maison. Ce processus est très similaire à la phase initiale de purification de l'homme atteint de *tsaraat*. Ainsi se termine le traitement de la *tsaraat* dans la **paracha Metsora**.

La **paracha Metsora** se termine par les lois relatives à l'impureté rituelle pour les hommes (*émission un écoulement séminal*) et pour les femmes (*période menstruelle*), ainsi que de l'homme qui cohabite avec elle. La purification de toutes ces personnes est faite après leur immersion dans un *mikvé* (bain rituel).

2- Haftara de CHABBAT HAGADOL : (Malachie 3, 4-24 (fin du livre)) - (Synthèse de plusieurs sources (*))

La **Haftara** de cette semaine est celle de **Chabbat Hagadol**. Cette **Haftara** termine le livre de **Malachie**, dernier prophète d'Israël et nous parle de la venue du prophète **Elie** qui annoncera l'arrivée du **Messie**.

Au début de la **Haftara**, D.ieu rappelle qu'IL pardonne toujours nos erreurs : « Parce que MOI Eternel, JE ne change pas, vous aussi enfants de Jacob, n'avez pas été anéantis Dès le temps de vos ancêtres, vous avez dévié de Mes lois et n'en avez pas tenu compte. Revenez à moi et JE reviendrai à vous. » (Malachie 3, 6-7)

Chabbat Hagadol est le dernier *chabbat* avant la sortie d'Egypte et marque le début de la libération du peuple d'Israël de l'esclavage en Egypte pendant le mois de *Nissan*. De même, les derniers versets de la **Haftara** que nous lisons cette semaine annoncent notre future délivrance à l'époque messianique avec la venue du jour Grand (*Gadol*) et Redoutable (*Nora*).

A la fin de la **Haftara**, D.ieu nous dit qu'IL enverra le prophète **Elie** nous annoncer cette libération : « Souvenez-vous de la Loi de **Moïse**, mon serviteur, à qui J'ai signifié sur le Horeb des statuts et des ordonnances pour tout Israël. Or, JE vous enverrai **Elie**, le prophète, avant qu'arrive le jour de l'Eternel, jour Grand et Redoutable ! Lui ramènera le cœur des pères à leurs enfants et le cœur des enfants à leurs pères, de peur que JE n'intervienne et ne frappe ce pays d'anathème ». (Malachie 3, 22-24).

Selon les enseignements de nos Maîtres, c'est pendant le mois de *Nissan* que surviendra la venue du **Messie**, annonçant notre future libération. De même que D.ieu a envoyé **Moïse** annoncer la libération prochaine d'Egypte aux enfants d'Israël durant le mois de *Nissan*, IL nous enverra le prophète **Elie** nous annoncer notre délivrance finale avec la venue du **Messie**.

3 - HORAIRES et DATES à RETENIR

- **Vendredi 12 Avril 2019 - (7 Nissan 5779)**
(En horaire d'été, il est recommandé d'allumer les bougies à l'heure où la majorité des synagogues font l'office de chabbat, le coucher du soleil marquant l'heure limite d'entrée du Chabbat étant très tard.)
 - 18h30 : Minha suivi de Arvit
 - **de 19h13 à 19h28 : Plage recommandée pour l'Allumage des bougies de Chabbat**
 - **20h19 : Heure limite d'Allumage des bougies** (heure du coucher du soleil)
- **Samedi 13 Avril 2019 - (8 Nissan 5779) – Chabbat HaGadol**
 - 9h00 : Office de Chabbat (jusqu'à 12h15 environ)
 - **21h29 : Fin du Chabbat**

Une Seoudat Mitsva sera offerte à l'issue de l'office en mémoire des chers disparus.

Nous espérons vous voir nombreux à nos offices qui se tiendront à :

l'Oratoire Egyptien - Salle Jérusalem (2^{ème} étage)

entrée par le 44 rue de la Victoire (Paris 9^è)

le soir jusqu'à 18h45 l'entrée se fait par le 17 rue Saint-Georges (Paris 9^è)

PS : Pour une bonne organisation de nos offices et seoudot, merci de nous prévenir à l'avance si vous avez des événements à célébrer dans notre synagogue.

(*) Sources : La Voix de la Torah (E.Munk) ; La Torah Commentée (M.Breuer) ; Le Pentateuque (par L.Wogue) ; Le Midrash raconte sur la Haftara (M.Weissman) ; les sites internet Chabad ; Torah-Box ; chiourim ; jattitude ; thoradigest .